

LE GRAND PERIGUEUX**Assainissement des Eaux Usées****Travaux en lien avec le PUP Chercuzac****Extension réseau pluvial DN 300 Route de Chercuzac 170 ml****DEVIS ESTIMATIF**

N°	Prix	Description des travaux, ouvrages et fournitures	U	P.U.	Qté	Total
1 - TRAVAUX PREPARATOIRES						
11.01	Préparation du chantier		u	2520,00	1,00	2520,00
11.02	Clauses techniques et financières particulières dans le cadre de la réglementation sur les travaux à proximité des réseaux					
11.02.01	Localisation de réseau enterré par procédé non intrusif et permettant d'atteindre une précision en X, Y, Z, de classe A					
11.02.03	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés en phase chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles	ml	6,00	170,00	1020,00	
11.02.04		m ³	60,00	20,00	1200,00	
11.02.05	Travaux de dégagement partiel ou total des réseaux enterrés situés dans la tranchée ou à proximité de celle-ci, exécutés par tous moyens mécaniques appropriés et à la main, si nécessaire. Forfait général pour l'ensemble du chantier.	f	500,00	1,00	500,00	
11.02.05	Mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	ml	24,00	100,00	2400,00	
12.01.01	Amenée, repli du chantier, protection , pour un chantier de faible importance (longueur collecteur principal < 1 km)	u	1200,00	1,00	1200,00	
13.04	Mise en place de signalisations pour déviation	f	1000,00	2,00	2000,00	
14.01	Constat d'huissier, y compris rapport (3 ex papier + 1 ex sur support numérique)	u	500,00	1,00	500,00	
2 - EXECUTION DES TRANCHEES						
21.01	Tranchées pour canalisations gravitaires					
21.01.01	Tranchée exécutée aux engins pour canalisations gravitaires : part de la tranchée dont la profondeur est ≤ 1,30 m	m ³	20,40	230,00	4692,00	
21.01.02	Tranchée exécutée aux engins pour canalisations gravitaires : part de la tranchée dont la profondeur est > 1,30 m et ≤ 2,50 m	m ³	26,40	20,00	528,00	
21.03	Tranchées exécutées à la main	m ³	42,00	20,00	840,00	
22.01	Terrain dur nécessitant l'emploi d'un engin de forte puissance	m ³	12,00	50,00	600,00	

22.02	Terrain rocheux nécessitant l'emploi du marteau piqueur ou du brise roche.		m ³	24,00	20,00	480,00
22.04	Découpage, rabottage					
22.04.01	Découpage à la scie (au ml de trait de scie)	ml		2,28	240,00	547,20
22.09	Evacuation en décharge des matériaux non réutilisés en remblai	m ³		6,00	250,00	1500,00

3 - CANALISATIONS, BRANCHEMENTS, PIECES SPECIALES

31.02	Tuyaux béton armé série ou PEHD					
31.02.01	tuyau BA Ø 300 mm	ml		54,00	170,00	9180,00
33.01	Boîtes d'inspection et regards de visite : boîtes d'inspection et regards de visite étanche pour une profondeur de 1,20 m , non compris le tampon					
33.01.01	Ø 1000 mm en béton (pour un Ø de canalisations jusqu'au 200 mm inclus)	u		708,00	3,00	2124,00
33.02	Plus-value pour hauteur supplémentaire					
33.02.01	Ø 1000 mm en béton	dm		42,00	10,00	420,00
33.07	Tampons et grilles					
33.07.01	tampon articulé Ø 850 mm classe D 400 (trafic moyen)	u		228,00	3,00	684,00

4 - REMBLAITEMENT ET VOIRIE

Les volumes sont calculés au vide théorique de la fouille, avec au maximum les largeurs limites définies aux articles 21.01 et 21.02, et déduction faite du volume de la canalisation à partir du ø 400 extérieur inclus pour le calcul des volumes d'enrobage

41.01	Matériaux pour lit de pose et enrobage des canalisations					
41.01.01	Gravier lavé 6/10	m ³		43,20	110,00	4752,00
41.02	Matériaux de remplacement					
41.02.01	Remblai en grave 0/315 - catégorie D	m ³		40,80	150,00	6120,00
41.05	Compactage					
41.05.02	<i>Pour le calcul du volume compacté, <u>le lit de pose et les zones d'assise et d'enrobage ne sont pas pris en compte</u></i>					
	Compactage par couche au-dessus de la zone d'enrobage, jusqu'à obtention des objectifs de densification requis.	m ³		3,60	150,00	540,00
	<i>Pour le calcul des surfaces de réfection de chaussées, la largeur maximale prise en compte sera celle fixée aux articles 21.01 et 21.02. Pour l'enduit seul, une surlargeur maximale de 0,30 m pourra être comptée après accord du maître d'œuvre.</i>					
42.02	Enduits chaussées					

42.02.02	Enduit tricouche		m ²			
5 - TRAVAUX SPECIAUX						
51.01	Gros béton ciment à 200 kg		m ³	204,00	2,00	408,00
51.02	Béton armé dosé à 350 kg		m ³	630,00	2,00	1260,00
52.01	Pompage par jour					
52.01.01	Pompage de 0 à 50 m ³ /h	j/c	144,00	10,00	1440,00	
52.01.02	Pompage de 50 à 100 m ³ /h	j/c	228,00	10,00	2280,00	
56.01	Epreuve de mise en pression, test de compactage et ITV					
	Réalisation d'un essai de compactage par un organisme extérieur agréé par le maître d'oeuvre	u	120,00	4,00	480,00	
	Amenée et repli du matériel pour inspection vidéo	u	420,00	1,00	420,00	
56.01.04	Réalisation d'une inspection vidéo sur réseau pluvial DN300 à DN500, par un organisme extérieur agréé par le maître d'œuvre	ml	3,00	170,00	510,00	
6 - RECEPTION, COMPLEMENTS						
61	Dossier de récolelement sur support informatisé, y compris fourniture de 4 exemplaires sur papier et 2 exemplaires sur CD-ROM, les plans et réperages étant établis en coordonnées LAMBERT (X,Y,Z,), "classe A" comme à l'article 1er de l'arrêté "DT-DICT" du 15 février 2012, sur support informatisé incluant le recalage du fond de plan fourni.					
61.01	Forfait de 0 à 200 ml inclus de conduite principale	f	600,00	1,00	600,00	
					TOTAL H. T.	55315,20